



Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de décision modificative n°1 du Département de Paris pour l'exercice 2018

2018 DFA 5 G

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue du budget primitif adopté lors de la séance du Conseil de Paris de décembre 2017, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2018 ont été établies à :

- pour le budget d'investissement
 - 1 338,02 M€ pour les autorisations de programme ;
 - 353,85 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

- pour le budget de fonctionnement à 3 353,92 M€

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement à :
 - 1 265,97 M€ pour les autorisations de programme ;
 - sans changement pour les crédits de paiement.

- le budget de fonctionnement à 3 350,64 M€.

1^{ÈRE} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENTP.3

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....P.3

SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....P.3

SOUS-TITRE II – AJUSTEMENTS D’AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....P.5

SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....P.6

2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....P.7

TITRE I – LES RECETTES.....P.8

TITRE II – LES DÉPENSES.....P.9

3^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1
(Document budgétaire)**

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1
(Individualisation des autorisations de programme)**

--

1^{ère} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget primitif adoptée lors de la séance du Conseil de Paris de décembre, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2017 ont été établies à :

- 1 338,02 M€ pour les autorisations de programme ;
- 353,85 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion de la décision modificative n°1 plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à :

- - 62,06 M€ en dépenses et - 54,09 M€ en recettes pour les annulations des autorisations de programme issues de la clôture de l'exercice 2017 ;
- -10,00 M€ pour les ajustements sur les autorisations de programme.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires du Département de Paris en investissement à :

-	1 265
,97 M€ pour les autorisations de programme ;	
-	sans
changement pour les crédits de paiement.	

Titre I- Les autorisations de programme

I. Autorisations de programme proposées à caducité

Les annulations d'autorisations de programme portent, d'une part, sur des projets avancés dont les montants restant à engager et à financer sont connus et permettent une révision de solde. Elles portent d'autre part sur le reliquat des dépenses d'investissement récurrentes dont l'inscription est annualisée.

La définition des autorisations de programme proposées à l'annulation découle de l'application du

règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Paris et d'un examen partagé entre les services opérationnels et financiers.

Lors du passage à caducité des autorisations de programme, les montants annulés correspondent à leur part n'ayant pas été engagée, les directions opérationnelles conservant ainsi la possibilité de liquider les sommes restant à verser.

Il est ainsi proposé l'annulation de 62,06 M€ d'autorisations de programme en dépenses et de 54,09 M€ en recettes.

Fonction	Libellés	Montant annulations AP proposés à caducité DM1 2018	
		Dépenses	Recettes
0	Services Généraux	-202 328,33	-
1	Sécurité	-	-
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-549 342,00	-
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-16 697,07	-200 000,00
4	Santé et action sociale	-1 238 758,31	-
5	Aménagement des territoires et habitat	-60 048 212,00	-53 891 229,00
6	Action économique	-	-
7	Environnement	-1 556,76	-
8	Transports	-	-
TOTAL GENERAL		-62 056 894,47	-54 091 229,00

Dépenses

En dépenses, les annulations se répartissent entre 62,00 M€ sur autorisations de programme de plan (programmation annuelle récurrente des exercices antérieurs) et 0,06 M€ sur autorisations de programme de projets achevés.

Fonction	Libellés	Montant annulations AP proposés à caducité DM1 2018		
		Plan	Projet	Total général
0	Services Généraux	-169 132,76	-33 195,57	-202 328,33
1	Sécurité	-	-	-
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-523 583,53	-25 758,47	-549 342,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-16 697,07	-	-16 697,07
4	Santé et action sociale	-1 238 758,31	-	-1 238 758,31
5	Aménagement des territoires et habitat	-60 048 212,00	-	-60 048 212,00
6	Action économique	-	-	-
7	Environnement	-1 556,76	-	-1 556,76
8	Transports	-	-	-
TOTAL GENERAL		-61 997 940,43	-58 954,04	-62 056 894,47

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT.....-60,05 M€

Les annulations concernent d'anciens millésimes d'aides à la pierre versées par l'État pour le logement social, soit 60,05 M€.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE.....-1,24 M€

| Sont concernées des AP de plan dévolues à l'entretien et la subvention des PMI pour 0,72 M€, ainsi que des opérations achevées d'entretien dans les bâtiments de santé et d'aide sociale à l'enfance pour 0,49 M€.

Recettes

En recettes, les annulations s'élèvent à 54,09 M€ et concernent deux fonctions :

Sur la fonction aménagement des territoires et habitat, il s'agit d'anciens millésimes d'aides à la pierre versées par l'État pour le logement social, soit 53,89 M€.

Pour la fonction culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, il s'agit de l'annulation du millésime 2016 pour les subventions reçues au titre de l'archivage des documents, soit 0,20 M€.

II. Ajustements d'autorisations de programme

La présente décision modificative soumet quelques ajustements d'AP au Conseil de Paris, dont résulte un solde de -10,00 M€ en dépenses.

Fonction	Libellés	Ajustements DM1 2018	
		Dépenses	Recettes
0	Services Généraux	1 280 000,00	-
1	Sécurité	-	-
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-2 700 000,00	-
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-	-
4	Santé et action sociale	-3 400 000,00	-
5	Aménagement des territoires et habitat	-180 000,00	-
6	Action économique	-	-
7	Environnement	-	-
8	Transports	-5 000 000,00	-
TOTAL GENERAL		-10 000 000,00	-

TRANSPORTS.....-5,00 M€

Cette diminution correspond à l'opération du bipôle Gare du Nord / Gare de l'Est, qui sera réalisée via des crédits ville et non département.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE.....-3,40 M€

1,50 M€ correspond à l'actualisation des coûts du projet d'équipement de santé Hôtel Dieu. 1,50 M€ sont également annulés sur le schéma directeur de l'aide social à l'enfance.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....-2,70 M€

4,50 M€ correspondent à un ajustement sur l'opération du collège Lucie Faure (20^e) et 1,70 M€ sur le collège Claude Chappe (19^e).

Parallèlement, 3,50 M€ sont inscrits pour l'entretien des collèges autonomes et l'opération « Tous mobilisés ».

SERVICES GÉNÉRAUX.....1,28 M€

Ces crédits correspondent au transfert de la ville vers le département d'une partie des crédits du projet « Ecole de rêve » du budget participatif.

III. Situation des autorisations de programme en cours

Les mouvements de la présente décision modificative impliquent une réduction du stock net d'AP de 72,06 M€ en dépenses et de 54,09 M€ en recettes.

Ainsi, après le vote de la DM1, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours sur

le budget départemental s'établira à 1 265,97 M€ en dépenses.

		Dépenses	
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BP 2018		1 338 023 921,08	
DM1	Annulations d'AP	-72 056 894,47	-5,4%
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1		1 265 967 026,61	

Le tableau suivant retrace le détail de la situation des autorisations programmes en cours en dépenses, par mission, avant constat du compte administratif 2017.

Fonction	Libellés	Stock net après BP 2018	DM1 2018			Stock net après DM1 2018
			Annulations d'AP	Mouvements DM1	Total DM1 2018	
0	Services Généraux	38 288 560,34	-202 328,33	1 280 000,00	1 077 671,67	39 386 232,01
1	Sécurité		0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	185 043 284,24	-549 342,00	-2 700 000,00	-3 249 342,00	181 793 942,24
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6 585 881,10	-16 697,07	0,00	-16 697,07	6 569 184,03
4	Santé et action sociale	105 353 104,25	-1 238 758,31	-3 400 000,00	-4 638 758,31	100 714 345,94
5	Aménagement des territoires et habitat	689 216 827,83	-60 048 212,00	-180 000,00	-60 228 212,00	628 988 615,83
6	Action économique	9 736 928,89	0,00	0,00	0,00	9 736 928,89
7	Environnement	5 555 252,12	-1 556,76	0,00	-1 556,76	5 553 695,36
8	Transports	298 244 082,31	0,00	-5 000 000,00	-5 000 000,00	293 244 082,31
TOTAL GENERAL		1 338 023 921,08	-62 056 894,47	-10 000 000,00	-72 056 894,47	1 265 967 026,61

Ces montants correspondent aux cumuls d'autorisations de programme votées, nets des mandatements intervenus jusqu'au 31 décembre 2016, soit le dernier compte administratif adopté. L'exécution 2017 n'en sera effectivement déduite qu'après l'adoption du compte administratif 2017 au Conseil de Paris de juin 2018.

2^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du budget primitif adopté en décembre 2017, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2018 sont établies à 3 353,9 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative s'élèvent à 218 109 €.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- Participation de la Ville à l'équilibre du budget du Département..... -3 281 891 €

- 3 281 891 €

en dépenses :

- Charges à caractère général.....-2 500 000 €
- Autres charges de gestion courante.....- 781 891 €

- 3 281 891 €

Titre I – Les recettes

Les inscriptions retenues en recettes pour la décision modificative n°1 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2018	Variation DM1 2018	Montant nouveau budget 2018
FISCALITE	2 486 970 485		2 486 970 485
Reversement de fiscalité Région Ile-de-France	475 293 963		475 293 963
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	387 926 947	-3 281 891	384 645 056
Concours de l'Etat	7 162		7 162
Autres participations	61 645 418		61 645 418
Participation de la ville au Département	326 274 367	-3 281 891	322 992 476
AUTONOMIE	18 450 000		18 450 000
INSERTION	261 090 009		261 090 009
PRODUITS D'EXPLOITATION	197 754 910		197 754 910
PRODUITS FINANCIERS	949 752		949 752
PRODUITS SPECIFIQUES	150 000		150 000
ATTENUATION DE CHARGES	432 000		432 000
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	200 000		200 000
TOTAL	3 353 924 103	-3 281 891	3 350 642 212

L'inscription de – 3 281 891 € proposée en recettes à la première décision modificative 2018 résulte du mouvement suivant :

La contribution d'équilibre de la Ville au Département diminue de 3 281 891€.

Titre II – Les dépenses

Les inscriptions retenues en dépenses pour la Décision Modificative n°1 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget primitif 2018	Variation DM1 2018	Montant nouveau budget 2018
CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats d'avenir)	201 169 500		201 169 500
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	886 033 593	-3 281 891	882 751 702
Charges à caractère général	84 787 293	-2 500 000	82 287 293
Autres charges de gestion courante	801 246 300	-781 891	800 464 409
* Aides sociales (hors subventions)	693 997 952		693 997 952
* Subventions de fonctionnement	38 534 568	218 109	38 752 677
* Dotation de fonctionnement des collèges	19 190 000		19 190 000
* Fonds de solidarité logement	20 000 000		20 000 000
* Autres charges (dont ex-charges exceptionnelles)	29 523 780	-1 000 000	28 523 780
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	216 651 625		216 651 625
Amortissements	102 900 000		102 900 000
Provisions			
Autofinancement	113 751 625		113 751 625
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	411 837 709		411 837 709
STIF	384 623 855		384 623 855
Caisses des écoles	5 376 000		5 376 000
Enseignement privé	21 837 854		21 837 854
AUTONOMIE	140 995 513		140 995 513
INSERTION	405 514 210		405 514 210
CHARGES FINANCIÈRES	100 000		100 000
CHARGES SPECIFIQUES	1 800 000		1 800 000
ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 089 821 953		1 089 821 953
TOTAL	3 353 924 103	-3 281 891	3 350 642 212

Les variations proposées dans le cadre de la décision modificative n°1 atteignent un montant de -3 281 891 €.

Les charges à caractère général diminuent de 2,50 M€ afin de financer l'extension de la gratuité du Navigo Émeraude Améthyste (NAM) à l'ensemble des seniors et personnes en situation de handicap éligibles selon les conditions fixées par le règlement municipal des prestations d'aides sociales facultatives de la Ville de Paris (+ 6 M€).

Les subventions de fonctionnement progressent de 0,22 M€ sous l'effet d'un ajustement technique entre collectivités sur les contributions versées par la Ville à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris et du département de Paris (ASPP) et à l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) ; la part départementale de ces contributions est augmentée à due concurrence de la diminution sur le budget Ville.

Les autres charges de gestion courante (hors subventions de fonctionnement) diminuent de 1 M€ afin de contribuer au financement de l'extension de la gratuité du Navigo Émeraude Améthyste (NAM).

|